



• mise en oeuvre •

Les documents informatifs du SCoT

**Dispositif de gouvernance,
de mise en oeuvre et de suivi du SCoT**

SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise
SCoT approuvé le 11 décembre 2025



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 05/01/2026

S²LO

ID : 033-253304794-20251211-11_12_25_01_P3-AR



Scot de l'aire
métropolitaine
Bordelaise

Sommaire

1. Le Sysdau, Syndicat du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, l'instance de gouvernance, de pilotage de la mise en œuvre et du suivi du SCoT	p. 7
2. Le dispositif territorial de mise en œuvre du SCoT	p. 11
3. Le dispositif évaluatif	p. 22

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 05/01/2026



ID : 033-253304794-20251211-11_12_25_01_P3-AR

Préambule

Le SCoT n'est pas seulement un instrument de planification territoriale à une échelle inter-communale large, mais un véritable projet de développement et d'aménagement pour l'aire métropolitaine bordelaise, à long terme, à l'horizon 2040. Il permet aussi une harmonisation des politiques d'agglomération afin de mieux gérer, maîtriser et organiser l'équilibre dans le développement des territoires de l'aire métropolitaine, en intégrant la préservation de l'environnement et la prise en compte de l'aggravation des vulnérabilités, la croissance des activités et des installations humaines, dans la perspective d'un développement acceptable.

Le SCoT, vrai projet stratégique partagé pour l'aménagement durable du territoire métropolitain bordelais, porte trois dimensions essentielles :

- une dimension politique : le SCoT est la formalisation d'un projet collectif pour construire l'aire métropolitaine bordelaise à l'horizon 2040/2050.
- une dimension spatiale et règlementaire : le SCoT indique la manière de protéger l'espace, de maîtriser l'affectation et l'utilisation des sols et d'afficher les lieux où sont priorisées les actions de la politique urbaine et de la politique environnementale.
- une dimension institutionnelle et technique : afin de garantir la mise en œuvre des orientations et projets retenus dans le SCoT, une bonne adéquation et une complémentarité entre les différents territoires et acteurs qui en ont la charge, sont indispensables.

La valeur du SCoT se traduit par sa mise en œuvre, particulièrement au travers de sa déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) et les programmes locaux sectoriels (PLH, PDU, PCAET, etc.). Il est ainsi nécessaire qu'une mise en œuvre efficace et un suivi actif de la démarche de planification et d'aménagement soient mis en place.

Parce que l'élaboration d'un SCoT est un processus concerté s'inscrivant dans la durée et mobilisant une grande diversité d'acteurs, la mise en œuvre du SCoT nécessite une gouvernance prolongée, en tant que démarche de concertation et de prise de décision qui implique les collectivités, les acteurs et les populations concernés par les politiques de développement durable. Le SCoT doit aussi faire régulièrement l'objet de mesures d'évaluation, d'actualisation et de contrôle afin de traduire l'expression des politiques métropolitaines.

Le dispositif de gouvernance, mise en œuvre et suivi du SCoT bioclimatique s'inscrit ainsi dans le prolongement du dispositif actuel et repose sur un tryptique :

- **Le dispositif politique** : une gouvernance prolongée autour de quatre commissions présidées par les élus du Sysdau
- **Le dispositif territorial** : autour de l'ingénierie territoriale d'accompagnement des collectivités
- **Le dispositif évaluatif** : « Trajectoires »

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 05/01/2026



ID : 033-253304794-20251211-11_12_25_01_P3-AR

1. Le Sysdau, syndicat du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, l'instance de gouvernance, de pilotage de la mise en œuvre et du suivi du SCoT

Le Comité syndical constitue l'instance de pilotage du suivi d'ensemble de la mise en œuvre du SCoT et place les élus du Sysdau au cœur du processus.

Parce que le SCoT est avant tout un projet politique et stratégique, qu'il sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants, le dispositif de suivi du SCoT est initié, piloté, validé, approuvé et enfin mis en œuvre par les élus du Sysdau.

Les garanties d'un maintien et de la pérennité de l'instance politique du Sysdau, établissement public du SCoT

Le Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, est une structure pérenne depuis 30 ans et fondée, dès l'origine, sur une gouvernance d'équilibre entre les territoires.

Dès sa création en février 1996, dans ses statuts établis en 1996, le syndicat mixte a pour objet :

- > de mettre en œuvre la procédure de révision du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise dans le cadre des dispositions fixées par *l'article L.143-16 du Code de l'urbanisme* et sur l'ensemble du territoire inclus dans le périmètre de révision arrêté par Monsieur le préfet de Gironde, et le transformer en SCoT,
- > d'assurer la mise en application et le suivi du document de planification et de l'évolution du territoire,
- > d'accompagner les collectivités pour l'application du SCoT dans leurs documents d'urbanisme,
- > de réaliser les modifications ou les révisions ultérieures à la demande de ses membres.

Pour cela, le maintien et la pérennité du Sysdau, établissement public du SCoT, sont assurés tout en garantissant une forte présence politique essentielle à la bonne prise en compte des orientations du SCoT.

La loi, par *l'article L.143-16 du Code de l'urbanisme* prévoit le maintien de la structure porteuse du SCoT au-delà de la phase d'élaboration. Le Sysdau, maître d'ouvrage du SCoT, de sa mise en œuvre et de son suivi, voit ainsi le champ de ses compétences s'élargir au-delà de la procédure d'élaboration du SCoT.

Depuis plus de 10 ans, le Sysdau accompagne au plus près toutes les collectivités et les communes pour la meilleure intégration possible des dispositions du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux.

Une forte présence politique essentielle à la prise en compte des orientations du SCoT réellement assurée

La nécessité d'expliciter les règles pour en diffuser l'esprit, l'animation et la persuasion politique sont primordiales pour « faire vivre le SCoT bioclimatique » et en assurer la prise en compte dans les autres documents. A ce titre, une forte présence politique et une implication des élus délégués au Syndicat mixte sont essentielles et s'expriment dans le cadre des instances statutaires et des travaux des commissions syndicales du SCoT bioclimatique.

Une politique partenariale diversifiée et élargie engagée par les commissions syndicales du SCoT bioclimatique

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT de 2014, le dispositif de gouvernance mis en place et fonctionnant depuis 2015, s'appuie sur un outil au service des élus et des territoires : **les commissions du SCoT**. Elles sont statutairement pérennes dans la mesure où elles sont inscrites dans les statuts du Sysdau. Ce qui fait l'originalité, la pertinence et l'efficacité du fonctionnement de ces commissions repose sur plusieurs points forts et singuliers :

- Les commissions sont co-présidées par deux élus et/ou vice-présidents du Sysdau, un représentant des communautés de communes, un représentant de Bordeaux Métropole, reflet parfait de l'équilibre entre les territoires,
- Les commissions sont ouvertes à tous les élus, maires, adjoints, directeurs des services, etc. afin que la représentation des territoires soit la plus large possible, favorable à un large et constructif dialogue,
- Les commissions sont ouvertes aux représentants institutionnels, professionnels de diverses filières, partenaires techniques et opérateurs de l'aménagement des territoires,
- Les commissions sont autant des lieux d'échanges, de connaissance partagée que de productions, expérimentations, bonnes pratiques, illustratives, pédagogiques, concrètes.

Sur la période 2015 – 2019, les commissions syndicales de mise en œuvre du SCoT, après l'approbation du SCoT Grenelle de 2014, ont permis la poursuite des échanges entre les élus, les différents partenaires et les professionnels impliqués dans l'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine bordelaise.

De 2015 à 2018, elles ont permis de poursuivre les réflexions et les travaux pour constituer

le modus operandi et la mise en oeuvre du SCoT dans la planification locale mais aussi pour permettre aux élus de s'approprier les nouveaux enjeux (foncier, énergétiques...) et les documents de portée supérieures, SRADDET...) et de prendre la mesure des effets des nombreuses nouvelles lois en matière de planification territoriale.

En 2019, les commissions ont constitué un appui central à l'évaluation du SCoT autour du dispositif évaluatif « Trajectoires ». L'évaluation du SCoT a été conduite en s'appuyant sur cet outil d'échanges et de productions. La diversité des partenaires et des intervenants a permis de porter un regard plus complet et objectif sur l'évaluation du SCoT de 2014 et d'identifier les points faibles à renforcer.

De 2020 à 2022, les commissions ont porté des travaux et des réflexions sur les enjeux de transition énergétique, climatique, écologique, et évolué vers des commissions du SCoT en transition[s].

Dès 2022, ces commissions ont permis d'élaborer de manière collégiale et co-construite les contenus du futur SCoT bioclimatique et ce, jusqu'à l'arrêt du projet, en avril 2025.

C'est tout naturellement que cet outil au service des élus et des territoires constituera, dès 2026, le cœur du dispositif, dans le prolongement de ce dispositif de mise en œuvre.

Le Sysdau poursuit sa recherche à développer un cadre de coopération et de partenariat largement ouvert à tous les acteurs publics et privés qui peuvent concourir à la réalisation du projet. Cette politique partenariale a pour objectif de partager les intentions et de coordonner les décisions, tant avec les collectivités territoriales, les acteurs publics que les acteurs privés, pour mieux appréhender les intérêts de chacun.

Elle se concrétisera sous la forme de quatre commissions thématiques associées aux quatre ambitions du D2O :

Commission renaturation

Ambition 1 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature

Commission eaux

Ambition 2 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource

Commission économie résiliente

Ambition 3 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor

Commission centralités et mobilités

Ambition 4 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre

Un lieu de construction de nouveaux partenariats territoriaux à l'échelle du Sysdau et avec les territoires voisins

Cette organisation prolongée de gouvernance constitue un lieu de réflexion entre élus sur des sujets de développement territorial, un lieu de rapprochement du niveau de construction de planification et de celui de mise en œuvre, un lieu de constructions de partenariats territoriaux inédits. Cet esprit permettra de traduire concrètement la stratégie du SCoT en matière de développement économique, de mobilités, de développement résidentiel, d'accompagnement des projets urbains et de protection de l'environnement, de transition énergétique.

Ces partenariats territoriaux pourront se concrétiser sous des formes de contractualisation variables entre différents maîtres d'ouvrage, permettant un respect mutuel des intérêts communs et des objectifs respectifs des uns et des autres, soit par convergence, soit par compromis et compensation.

Les partenariats territoriaux et les formes de contractualisation qui pourront y être associées trouvent tout leur intérêt à différentes échelles, entre Bordeaux Métropole et les territoires voisins, entre les communes de Bordeaux Métropole, entre intercommunalités du Sysdau et les communes ou EPCI limitrophes, entre le SCoT et les SCoT voisins. Et cela, dès lors qu'il y a une meilleure appréhension des interdépendances entre les territoires, tant à l'échelle métropolitaine que dans la géographie des proximités de bassins de vie intégrant des communes intra et extra Bordeaux Métropole et des communes et EPCI de l'InterSCoT.

2. Le dispositif territorial de mise en œuvre du SCoT bioclimatique

Ce dispositif territorial de suivi de la mise en œuvre des orientations du SCoT bioclimatique vise triplement à :

- > décliner les dispositions du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) et les documents de programmation de politiques sectorielles (PDU, PLH, etc.),
- > suivre et évaluer les acquis du SCoT. Différents indicateurs déterminés dans le dispositif permettent, pour certains, de suivre en continu les actions du SCoT (évaluation annuelle), d'autres se feront dans le cadre du bilan obligatoire au bout de dix ans, avec un bilan intermédiaire à mi-parcours à 5 ans. Les indicateurs de suivi en continu permettent de juger de l'efficacité de la traduction du SCoT dans les PLU et PLUi. Ils permettent aussi de réinterroger le D2O si jamais des difficultés d'interprétation se font ressentir. Le bilan obligatoire du SCoT au bout de dix ans avec un bilan intermédiaire à cinq ans suivant l'approbation du document a pour objectif d'évaluer l'efficacité des orientations proposées. Il permet d'estimer les impacts induits par le SCoT afin d'ajuster la stratégie territoriale à mettre en place : pour suivre les objectifs actuels du SCoT ou réviser le document pour les retravailler,
- > permettre les évolutions du SCoT : révision, modifications ou modifications,
- > d'appréhender des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, énergétiques, à une échelle pertinente, peut faciliter cette transition de la stratégie à l'action et, de fait, faciliter la mise en œuvre du SCoT.

Le rôle renforcé de Personne publique associée (PPA) du Sysdau

L'article L.132-9 du code de l'urbanisme a porté les établissements de SCoT au rang de personne publique associée de plein droit pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Cette nouvelle écriture légitime davantage la place du Sysdau dans le paysage institutionnel local et conforte ainsi son rôle dans sa mission de suivi.

Le rôle du Sysdau de Personne publique associée (PPA) se voit renforcé compte tenu du statut intégrateur du SCoT modernisé.

Au titre de l'ingénierie territoriale d'accompagnement des collectivités dans la traduction des orientations du SCoT dans les documents locaux à la réalisation de leurs documents de planification locale : PLU/PLUi, PCAET, PLH, plans de mobilités, l'accompagnement de l'équipe technique du Sysdau assure le suivi des procédures dans les phases obligatoires (phase PPA), mais également en amont lors de rencontres bilatérales ou pour l'accompagnement plus spécifique de projets impactants et/ou structurants.

Une ingénierie territoriale spécifique au service du projet politique

Le dispositif de mise en œuvre requiert une ingénierie qui fait appel à des compétences diverses, à la fois techniques, juridiques, de communication et d'animation.

Cette ingénierie nécessite un pilotage technique mis en œuvre au sein de la structure du Sysdau, qui fonctionne en binôme avec le management politique du SCoT.

L'équipe d'ingénierie territoriale du Sysdau est mise à disposition des collectivités dans la mise en œuvre des orientations et des dispositions du SCoT.

Le dispositif territorial s'appuiera sur la liste et les modalités d'utilisation des outils opérationnels, fonciers, à destination des collectivités pour la mobilisation d'outils pour la mise en œuvre des dispositions du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux.

L'accompagnement territorial portera également sur :

- la mise à disposition des collectivités du SIG territorial du SCoT bioclimatique,
- la mise à disposition d'une visionneuse du SCoT bioclimatique sur le site internet du Sysdau
- l'animation et la mise en relation avec l'ingénierie locale (FAB, incité, BME, ...)
- la mise en place d'outils de projets et de planification locaux (projets SERM, quartiers de gare, ZAD, OAP Mobilités douces dans les communes concernées par le SERM, zones d'activités agricoles, etc.)
- l'accompagnement à la participation aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) tels que Récolteria, etc.

L'association étroite des partenaires institutionnels et professionnels

La mise en œuvre du SCoT interroge de nombreuses politiques publiques.

Elle doit donc être élaborée en bonne intelligence avec les autres intervenants publics de l'aire métropolitaine bordelaise et de ses territoires limitrophes.

Ainsi, la démarche de mise en œuvre s'inscrit dans une relation privilégiée avec l'État, représenté par le Préfet de la Gironde et ses services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui est le garant du respect des principes du Code de l'urbanisme dans les documents locaux d'urbanisme.

Les autorités, collectivités et organismes compétents sont étroitement associés à la démarche. Les partenaires institutionnels et les Personnes publiques associées (PPA) également.

Plus globalement les enjeux portés par le SCoT sur le territoire du Sysdau dépassent les limites géographiques du syndicat. Aussi se pose naturellement la question de la cohérence de ses objectifs avec ceux des territoires limitrophes. Afin d'assurer la cohérence territoriale avec les SCoT limitrophes, des liens directs entre les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et les travaux de l'InterSCoT régional pilotés par la Région Nouvelle Aquitaine seront établis.

Un outil au service des élus et des territoires : les commissions du SCoT bioclimatique

Depuis 2014, les commissions du SCoT, outil pivot du dispositif de gouvernance, sont un véritable outil au service des élus et des territoires. Statutairement pérennes puisque inscrites dans les statuts du Sysdau, co-présidées par deux élus et/ou vice-présidents du Sysdau, ouvertes aux élus, maires, adjoints, DGS... et aux représentants institutionnels, professionnels de diverses filières, partenaires techniques et opérateurs de l'aménagement des territoires, les commissions sont autant des lieux d'échanges et de connaissance partagée que de productions, expérimentations, bonnes pratiques, illustratives, pédagogiques, concrètes.

Cet outil, au service des élus et des territoires depuis 11 ans, constituera à nouveau, dès 2026, le cœur du dispositif de mise en œuvre, et se concrétisera sous la forme de quatre commissions thématiques associées aux quatre ambitions du D2O :

Commission renaturation

Ambition 1 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature

Commission eaux

Ambition 2 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise économique, un territoire ressource

Commission économie résiliente

Ambition 3 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor

Commission centralités et mobilités

Ambition 4 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre

Commission Renaturation

Ambition 1 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature

Pilotage de la Commission

- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant les Communautés de communes
- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant Bordeaux Métropole

Thèmes

- > Biodiversité et renaturation : zones préférentielles de renaturation, préservation des ENAF, compensation écologique, désimperméabilisation,
- > Adaptation au changement climatique : risques naturels, actualités sur les documents cadre et leur intégration dans les documents d'urbanisme,
- > Agriculture : zones d'activité agricole, préservations des terroirs viticoles et agricoles, diversification agricole en lien avec la crise viticole
- > Eau et armature bioclimatique : corridors de fraicheurs, préservation des milieux aquatiques et en particulier des zones humides, paysages.

Objectifs

- > Mettre en œuvre les mesures autour de la renaturation : traductions des zones préférentielles de renaturation et création des nouvelles, préservation des ENAF au sein des enveloppes urbaines, actions pour la restauration écologique et de désimperméabilisation,
- > Poursuivre l'amélioration de la connaissance concernant les risques naturels et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme,
- > Expérimentations de zones d'activités agricoles
- > Accompagner la préservation des terroirs viticoles et agricoles et encadrer les évolutions en cours,
- > Mettre en place les conditions d'une gouvernance autour la préservation des milieux aquatiques pour chaque bassin versant,
- > Assurer une cohérence paysagère des actions de renaturation autour les bassins versants.

Partenaires associés

- > Les élus délégués du Sysdau représentant Bordeaux Métropole, les communes et Établissements publics de coopération intercommunale membres du Sysdau
- > L'État, les services de la DDTM, la DREAL

- > Le Conseil départemental de la Gironde
- > Le PNR du Médoc, le PETR Cœur de l'Entre-deux-Mers
- > Les EPTB et structures porteuses de SAGE : SMIDDEST, SMEAG, EPIDOR, SMEGREG
- > L'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- > Les organismes de la profession viticole : FGVB, INAO, CIVB,
- > Les opérateurs du foncier agricole : SAFER, Terre de Liens,
- > Les organismes de la profession sylvicole et de la défense incendie : CRPF, ONF, URCOFOR, SDIS, DFCI,
- > La Chambre d'agriculture de la Gironde, le CAUE, le CETE Sud-Ouest, l'ADEME,
- > L'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba),
- > Les syndicats de bassins versants et les acteurs de l'eau (ASA, syndicat des marais),
- > Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Axes de travail

- > **Renaturation** : suivi des traductions des zones préférentielles de renaturation dans les PLU/PLUi, accompagnement des collectivités pour identifier les ENAF à préserver et à la mise en œuvre des actions pour la restauration écologique (compensation écologique, ENS), suivi des mesures de désimperméabilisation,
- > **Risques** : porter à connaissance des évolutions des aléas liés aux risques naturels, actualités sur les documents cadre (SDAGE, SAGE, PGRI, PPRI, PRIF, PAC), mise en place des projets sur l'aménagement des lisières forestières et de l'eau pour intégrer les dispositions réglementaires et qualitatives,
- > **Agriculture et zones d'activités agricoles** : poursuite du projet Recol'Terra pour la réalisation des zones d'activité agricole, suivi des préservations des terroirs viticoles et agricoles dans les documents d'urbanisme et des évolutions des arrachages dûs à la crise viticole,
- > **Corridors de fraîcheurs** : accompagner la réalisation des parcs naturels métropolitains autour des bassins versants, mettre en cohérence les actions de préservation des milieux aquatiques (gouvernance inter-GEMAPI), développer des démarches paysagères autour les corridors de fraîcheurs pour garantir l'accès à la nature pour les habitants du territoire.

Une plateforme numérique interactive des sites préférentiels de renaturation sera mise à disposition des collectivités. Les EPCI membres du Sysdau et les partenaires institutionnels et professionnels (agence de l'eau Adour-Garonne, Département de la Gironde, PNR Médoc, SMIDDEST, SMEAG, EPIDOR, SMEGREG, syndicat des bassins versants, organismes professionnels agricoles, viticoles et forestiers, etc.) pourront alimenter cette plateforme par la communication et le téléversement des sites de renaturation engagés ou en projet sur les territoires.

Commission Eaux

Ambition 2| 4 - L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource

Pilotage de la Commission

- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant les Communautés de communes
- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant Bordeaux Métropole

Thèmes

- > Suivi des grands projets d'équipement et d'infrastructures
- > Point sur les projets de renforcement et de renouvellement des réseaux d'eaux par les autorités compétentes
- > Etat des disponibilités d'eau potable par syndicat et éventuellement de nouvelles installations de production et d'interconnexion
- > Partage de la connaissance sur l'état des ressources et des prélèvements de chacune des structures présentes sur le périmètre du Sysdau
- > Compte rendu des représentants du SAGE Nappes profondes sur l'état général des prélèvements sur le périmètre considéré
- > Avis sur les PLUi/PLU et les grands projets d'aménagements
- > Suivi et accompagnement à l'élaboration des schémas stratégiques. Le Sysdau se propose d'accompagner l'ensemble des EPCI de son périmètre avec l'appui des structures compétentes en AEP et avec l'appui du SMEGREG. Ce travail se réalisera en coordination avec la CLE Nappes Profondes.

Objectifs

Mettre en place un dispositif opérationnel innovant pour véritablement mener une programmation de cohérence entre besoins en eau et mobilisation des ressources en eau, dans le but de renforcer et pérenniser le lien entre aménagement et préservation des ressources en eau potable.

Partenaires associés

- > Les élus délégués du Sysdau représentant Bordeaux Métropole, les communes et Établissements publics de coopération intercommunale membres du Sysdau
- > Les élus des syndicats ou structures en charge de l'alimentation en eau potable
- > Ponctuellement, les élus des territoires et SCoT voisins

Collège des techniciens et des experts :

- > Les syndicats d'AEP et d'assainissement (collectif ou non)
- > Les ETPB dont notamment le SMEGREG
- > Les délégataires de service public en charge notamment de la gestion des infrastructures (production, distribution, traitement, ...)

Axes de travail

- > Garantir un dialogue continu entre les 19 structures en charge de la production d'eau potable et les acteurs de l'urbanisme par des séquences d'échanges et de décisions communes,
- > Définir un cadrage avec les services d'eau des prescriptions associées aux actions d'économie, de maîtrise des consommations et de substitution avancée
- > Assurer le suivi des actions et évaluations de leurs impacts sur les prélèvements
- > Intégrer un phasage de l'urbanisation en fonction de la disponibilité de la ressource
- > Co-construire avec les services d'eau une stratégie évolutive d'ouverture à l'urbanisation indexée sur les bilans réalisés
- > Identifier les secteurs sous-tension sans solution de substitution ou d'interconnexion et proposer des mesures règlementaires pour faire de la disponibilité de la ressource en eau un facteur limitant à l'accueil de population dans ces secteurs
- > Etablir des schémas directeurs sur l'eau par EPCI. Cette proposition d'établir, à l'échelle des communautés de communes, des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, permettra de garantir une meilleure articulation entre le développement urbain, l'ouverture à l'urbanisation et la mobilisation de la ressource en eau. Ces schémas directeurs fixeraient les objectifs en matière de réduction de l'indice linéaire de perte, de moyens alloués en matière de ressources, de solutions en termes d'économies de consommation d'eau, par exemple.

Commission économie résiliente

Ambition 3 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor

Pilotage de la Commission

- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant les Communautés de communes
- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant Bordeaux Métropole

Thèmes

- > Réindustrialisation et développement d'activités économiques sur tous les territoires
- > Développement des projets économiques sur les Communautés de communes en lien notamment avec les *Opérations d'intérêt Territorial (OIT) - M2* et les *Centralités Economiques de Services (CES) - M4*

Objectifs

- > Accompagner les projets de développement économique sur les différentes échelles de territoire, en veillant notamment aux coopérations entre les EPCI
- > Intégrer la résilience et l'adaptation au changement climatique dans les projets économiques/commerciaux et de logistique par l'intégration notamment des facteurs énergétiques, et environnementaux (biodiversité, carbone, risques, ...)

Partenaires associés

- > Les élus délégués du Sysdau représentant Bordeaux Métropole, les communes et Établissements publics de coopération intercommunale membres du Sysdau
- > L'État, les services de la DDTM
- > Le Conseil départemental de la Gironde
- > Les chambres consulaires, CCI de Bordeaux et Chambre des métiers
- > Les représentations professionnelles économiques
- > Les opérateurs commerciaux
- > Les représentants et gestionnaires des plateformes portuaires et aéroportuaires
- > Les autorités et les professionnels de la logistique (routière, ferrée, fluviale, etc.)
- > L'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Nouvelle Aquitaine (a'urba)
- > Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), etc.

Axes de travail

- > Développement économique résilient et sobre en foncier, conciliant attractivité métropolitaine et maîtrise de l'artificialisation.
- > Rééquilibrage de l'emploi et de la population sur l'ensemble du territoire, avec un renforcement des centralités secondaires et des bassins de vie périurbains.
- > Reconversion et requalification des zones d'activités existantes, afin de limiter la création de nouvelles surfaces économiques.
- > Économie des flux bas-carbone, fondée sur la multimodalité, la logistique durable et la valorisation du fleuve Garonne comme axe structurant
- > Transition écologique des filières productives, incluant les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique, des matériaux biosourcés, de l'économie circulaire, du bois et de l'agroécologie
- > Agriculture et sylviculture locales, durables et multifonctionnelles, garantes de la souveraineté alimentaire et de la qualité paysagère
- > Ressources naturelles et paysages comme leviers d'attractivité économique et touristique, soutenant les circuits de proximité et les itinéraires doux
- > Adaptation des infrastructures et des mobilités aux impératifs climatiques, favorisant la sobriété énergétique, la logistique urbaine décarbonée et les déplacements du quotidien
- > Suivi des dossiers de CDAC et des grands projets de plus de 5 000 m² directement opposables au SCoT
- > Suivi des traductions dans les PLU des obligations environnementales notamment celles en lien avec le changement climatique pour les zones économiques,
- > Accompagner l'intégration des projets de corridors de fraicheurs et la préservation des milieux aquatiques dans les projets économiques
- > Développer des démarches paysagères autour des projets de renouvellement des zones économiques
- > Accompagnement à la mise en œuvre des projets pour la restauration écologique et la séquestration carbone (compensation écologique, ERC, ...)
- > Actualités sur les documents cadre nationaux sur la réindustrialisation et le développement de filières stratégiques (drones, énergie...)

Commission centralités et mobilités

Ambition 4 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre

Pilotage de la Commission

- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant les Communautés de communes
- > Un vice-président ou élu titulaire du Sysdau représentant Bordeaux Métropole

Thèmes

- > La mobilité et l'articulation urbanisme/transport autour des centralités et des nœuds d'interconnexion.

Objectifs

- > Accompagner la mise en œuvre du SERM et œuvrer aux développements de nouveaux projets
- > Mettre en œuvre des quartiers de gare en combinant au mieux notamment les problématiques de mobilités et de logements
- > Développer les échanges entre les EPCI de l'aire métropolitaine pour atténuer ou supprimer les points de rupture entre les réseaux de mobilités
- > Constituer avec les élus, techniciens, un carnet de références architecturales et de qualité urbaine

Partenaires associés

- > Les élus délégués du Sysdau représentant Bordeaux Métropole, les communes et Établissements publics de coopération intercommunale membres du Sysdau ;
- > L'État, les services de la DDTM et de la DIRA ;
- > Le Conseil départemental de la Gironde ;
- > Les Autorités organisatrices de transport (AOT) de l'agglomération bordelaise ainsi que Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM).
- > Les chambres consulaires, CCI de Bordeaux et Chambre des métiers
- > Les représentants des bailleurs sociaux et immobiliers ;
- > Les SEM et SPL de la Métropole et des EPCI voisins : BMA, Incité, la FAB, ...
- > L'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba)
- > Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) etc...

Axes de travail

- > Anticiper des projets de mobilités engagés sur l'aire du Sysdau.
- > Accompagner et suivre les aménagements des centralités à proximité des transports collectifs structurants : Quartiers de gare, centralités émergentes, CES, cœurs de villes et de bourgs.
- > Assurer le suivi et l'accompagnement des communes à la création de ces futurs quartiers sur la question : des formes urbaines nouvelles et variées, de fonctions nouvelles et mixtes (habiter, travailler, se restaurer, faire ses courses...), de densités plus ambitieuses et adaptées aux contextes urbains très variés sur l'aire métropolitaine et aux constructions voisines...
- > Aménager les quartiers autrement en lien avec le besoin d'accueil des habitants et proposer la mise en œuvre d'un cahier de références qui regroupera des formes urbaines d'opérations existantes et de densités variées.
- > Proposer des références qui mettront en exergue le végétal au sein des opérations au service de la qualité de vie et du confort thermique des habitants.
- > Suivre le besoin d'accueil de populations en accompagnant les communes sur l'intensification urbaine, la revitalisation, notamment des centres-villes ou de villages, par des reconversions, des réhabilitations de logements, de commerces, d'activités...
- > Assurer le suivi des projets en termes de confort pour les habitants et de la prise en compte des changements climatiques.
- > Suivre notamment les projets : d'aménagements de zones d'activités, d'opérations de logements, d'équipements, d'espaces publics...
- > Proposer une analyse et un suivi des futurs aménagements au regard : du confort thermique pour les habitants, de l'adaptation des espaces publics aux changements climatiques en termes de gestion des eaux pluviales, du confort en été et notamment, la question des îlots de chaleur à résorber ...

3. Le dispositif évaluatif

Le dispositif évaluatif de mise en œuvre est placé sous la présidence du Comité syndical du Sysdau, l'instance de gouvernance. Le suivi du SCoT a pour but de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations détaillées dans les différentes parties du D2O.

Les indicateurs de suivi, dans l'objectif de mesurer les impacts des orientations générales et des prescriptions du D2O, permettent le suivi en continu du SCoT considéré comme nécessaire à l'analyse des résultats d'application du SCoT. Les indicateurs sélectionnés relatifs à l'observation territoriale en continu ont pour objet d'apprécier globalement les évolutions du territoire et des bassins de vie. Les indicateurs sont hiérarchisés dans le cadre d'une focalisation « stratégique » sur des questions clés.

Une démarche qui s'inscrit dans le temps

La démarche de suivi-évaluation s'inscrit forcément dans le temps selon plusieurs temporalités.

L'évaluation de l'efficacité du SCoT à 10 ans (To+10 ans : 2035)

Conformément à l'*article L.143-28 du Code de l'urbanisme*, le Sysdau procédera à une analyse des résultats de l'application du SCoT sur les territoires, au plus tard à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date de délibération portant approbation du SCoT.

Le Sysdau procédera à une analyse des résultats de l'application du SCoT en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces, de réduction du rythme d'artificialisation des sols, et d'implantations commerciales. À l'issue de cette évaluation, le Sysdau délibérera sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse sera communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Le bilan intermédiaire à mi-parcours (To+3/5 ans : 2028/2031)

Le bilan intermédiaire à mi-parcours à l'horizon To+3/5 ans correspond au délai maximal de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux, PLU et PLUi. Ce délai correspond également à la mise en compatibilité du SCoT avec les documents de rang supérieur.

L'observation territoriale en continu, année par année

L'observation territoriale en continu, qui sert « au quotidien » dans le dialogue avec les territoires, en particulier sur la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT et qui a pour objet d'apprécier de façon plus globale les évolutions des territoires.

Cette observation territoriale en continu fera l'objet d'une publication annuelle sous forme d'un tableau de bord, qui sera présentée aux quatre commissions de suivi, puis validée par le Comité syndical.

Le Sysdau considère que l'évaluation de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les dispositions du SCoT s'inscrit avant tout dans une démarche constructive d'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs PLU/PLUi/PLH/PCAET/PDU etc.

Fort d'un retour d'expérience de plus de 10 ans d'accompagnement en termes d'ingénierie territoriale des collectivités, le Sysdau constate que les résultats sont aujourd'hui probants. L'évaluation « Trajectoires » du SCoT conduite en 2019 a démontré l'atteinte des résultats sur tous les territoires. Après 10 ans d'accompagnement technique et de mise au service des collectivités de l'ingénierie territoriale du Sysdau, les PLU ZAN-compatibles sont majoritaires, bien avant les obligations de délais imposés par la loi, à savoir 2028, pour les PLU/PLUi.

Une démarche partenariale

La démarche nécessite des « regards croisés » des acteurs locaux, riches d'approches sectorielles sur la lecture des tendances dégagées par les différents indicateurs.

Ainsi, les quatre commissions de suivi de la mise en œuvre associent les acteurs locaux, les personnes publiques associées, les partenaires institutionnels, les représentants professionnels, etc. notamment dans la démarche évaluative.

Ces commissions de suivi de la mise en œuvre du SCoT sont des lieux de débats sur la définition d'indicateurs, de mobilisation des données et de restitution des résultats du suivi-évaluation.

Par convention de partenariat, cette démarche facilite le recueil d'indicateurs fiables et de données mobilisables, gérés par nos partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture de la Gironde, ONF, CRPF, SAFER, FGVB, CIVB, ADEME, ALEC, etc.) ce qui permet ainsi de mutualiser les données et partager les analyses territoriales.

D'autres moyens partenariaux seront mobilisés dans le cadre du programme partenarial de l'a-urba en utilisant les données des observatoires urbains existants : habitat-déplacements-économie-évolution sociale-équipements et services.

Une démarche associée à l'évaluation environnementale

Le suivi d'indicateurs associés à l'évaluation environnementale du SCoT ont pour objectifs de surveiller les pressions induites par les orientations du SCoT sur les données environnementales.

Les implications de la mise en œuvre du schéma en termes d'incidences notables favorables ou défavorables du projet sur l'environnement (protection et valorisation du patrimoine et des ressources, vulnérabilité des biens et des personnes, etc.) nécessitent des éclairages spécifiques en lien avec cette évaluation environnementale.

Outre le rapport de présentation qui comprend une partie relative à l'évaluation environnementale dans laquelle sont détaillées l'ensemble des indicateurs environnementaux, il s'agit d'identifier les changements opérés grâce à la mise en œuvre du SCoT par rapport aux pratiques qui prévalaient avant son approbation.

L'organisation du suivi des grandes orientations et prescriptions thématiques par l'intermédiaire des commissions

Sous la responsabilité du comité syndical qui constitue l'instance de pilotage du suivi d'ensemble de la mise en œuvre, chacune des commissions fera le bilan dans la limite de son champ de compétences et en lien entre elles de certaines thématiques.

Le travail réalisé par ces commissions constituera la base principale du suivi de la mise en œuvre des préconisations du SCoT. En effet, il constituera la preuve tangible des projets et réflexions en cours sur l'aire métropolitaine bordelaise. En outre, ce suivi permettra d'avoir une vision qualitative des différentes thématiques.

Sont reportés ci-après, par [métropole], la liste indicative des thématiques sur lesquelles porteront leurs principales observations. Etant donnée la nature transversale d'un grand nombre d'entre elles, des recouplements pourront être opérés dans un souci d'optimisation de l'effort de suivi/évaluation.

Les indicateurs suivants s'appuient sur des données quantitatives mais également qualitatives. L'évaluation des impacts d'un SCoT ne peut s'analyser uniquement sous un angle numérique. Par exemple, la mise en œuvre de projets agricoles ou urbains, ou encore le développement de plans intercommunaux visant à améliorer les déplacements ou promouvoir une gestion économe des ressources (énergie, eau, ...) constituent des indicateurs identifiables d'une évolution et/ou d'une prise en considération d'un axe du SCoT.

Une sélection d'une vingtaine d'indicateurs, priorisés et hiérarchisés à partir des principaux enjeux du SCoT

Le choix a été fait d'une focalisation stratégique sur des questions clés sur la base d'une hiérarchisation d'indicateurs. Ces indicateurs rassemblés en une vingtaine d'items sont organisés autour des quatre grandes parties du D2O.

Sur cette base, un tableau de bord de suivi du SCoT, « outil de pilotage » sera établi, utilement pour mettre en place si nécessaire des actions correctives, voire pour une aide à la révision du SCoT.

La définition d'un état de référence (ou état To) est déterminée à To : 2025.

Les analyses seront conduites à différentes échelles : par commune, par EPCI, par grand secteur, SCoT, InterSCoT.

Les indicateurs pour l'Ambition 1 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature

Les 3 familles d'indicateurs suivants constituent les points de focalisation de l'*Ambition 1 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature* :

1. Évolution du socle agricole, naturel et forestier notamment par rapport aux évolutions des pratiques et des attentes des acteurs locaux
2. Évolution de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité
3. Réduction de l'exposition aux risques naturels et technologiques

Famille d'indicateur	Thématique	Indicateur	Etat	Objectif/Tendance souhaitée	Source
Evolution du socle agricole naturel et forestier	Agriculture	Friches agricoles	13 756 ha (dont 3 710 ha vérifiés par le PETR)	Diminution	Observatoire du foncier agricole du PETR cœur de l'Entre-deux-Mers et OCS 2020
	Forêt	Couvert forestier	61750 ha	Augmentation	OCS GE
	Viticulture	Arrachages	3 503 ha (depuis 2000)	Diminution	Dispositif d'arrachages sanitaire 2024, OCS 2020, données locales
	Socle agricole naturel et forestier	ENAF sur le Sysdau	122 522 ha	Suivi/Stabilisation	OCS 2020
la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité	préservé au sein des enveloppes urbaines				
		PEANP engagés	1656 ha (extension adoptée en 2025)	Augmentation	Données locales
	écologique/Paysage	haies			
		Bonnes conditions agricoles et environnementales	1 015 ha	Augmentation	IGN

Renaturation	Cours d'eau renaturé	Données de 2025	Augmentation	Données locales
	Zones humides avérées	23 157 ha	Augmentation	Plusieurs inventaires
	Mesures compensatoires prescrites des atteintes à la biodiversité	Données de 2025	Suivi/Stabilisation	CEREMA
	ZPENS	4 196 ha	Augmentation	Département de la Gironde
	ENS	1 260 ha	Augmentation	Département de la Gironde
	Surfaces désimperméabilisées	Données de 2025	Augmentation	Données locales
Risques naturels et technologiques	Inondation	Surfaces inondables	17% du territoire	Suivi/Stabilisation
				A'urba/DDT M
	Surfaces imperméabilisées	22 648 ha (en 2021)	Stabilisation/Diminution	OCS GE
	Arrêtés inondation/boue	842 depuis 1982	Diminution	Légifrance
	Arrêtés remontée de nappes	7 depuis 1982	Diminution	Légifrance
	Risques technologiques	Sites ICPE	864	Suivi
				DREAL
	Sites SEVESO	24	Suivi	DREAL
	Feux de forêt	Départ de feu/an	Non précisé	GIP Risques
		Surface brûlée/an	Non précisé	Diminution
				GIP Risques
		Population exposée	Données de 2010	Diminution
		PPRIF approuvés	2 + 1 en révision	Augmentation
	Mouvements de terrain	PPRMT approuvés	16 + 1 en cours	Augmentation
				DDTM
		Arrêtés catastrophes naturelles	Moyenne annuelle	Diminution
				GASPER/pri.m.net

Les indicateurs pour l'Ambition 2 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource

Les familles d'indicateurs suivants constituent les points de focalisation de l'*Ambition 2 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource* :

1. Mise en œuvre des mesures d'économie d'espace
2. Gestion de la ressource en eau
3. Suivi de la production d'ENR
4. Suivi de la qualité de l'air
5. Suivi des émissions de Gaz à effet de serre

Famille d'indicateur	Thématique	Indicateur	Etat o	Objectif/Tendance souhaitée	Source
Mise en œuvre des mesures d'économie d'espace	Consommation foncière	ENAF consommé	2 989 ha (2011-2021)	Objectif à 2031 : 1 345 ha Puis réduction de moitié par tranche de 10 ans	OCS 2020
		ENAF préservés au sein des enveloppes urbaines	A partir de 2025	Objectif à 2050 : 5000 ha	OCS 2020
	Suivi de la consommation	Bilan de la consommation	A partir de 2025	Augmentation	OCS GE
		Rapport d'artificialisation	A partir de 2025	Augmentation	OCS GE ou portail de l'artificialisation (Etat)

	Socle agricole naturel et forestier préservé	ENAF sur le Sysdau		Suivi/Stabilisation	OCS 2020
		Part d'ENAF au sein des enveloppes urbaines	7 800 ha	Suivi	OCS 2020
		PEANP engagés	1656 ha (extension adoptée en 2025)	Augmentation	Données locales
Gestion de la ressource en eau	Ressource en eau potable	Besoins supplémentaires en eau (2040)	+ 9 millions de m ³	Réduction/Substitution	SMEGREG
		Services en dépassement d'autorisation	Plusieurs	Diminution	Préfecture/SMEGREG
	Réseau d'approvisionnement	Indice linéaire de perte	Variable (en fonction des sites)	Amélioration du rendement	Services locaux
Energie	Production énergétique	Production ENR	21 000 GWh	Diminution	AREC / ALEC
	ENR	Part des ENR dans la production totale	11,2 %	Augmentation	AREC / ALEC
		Production ENR	2366 GWh	Augmentation	AREC / ALEC
Air	Qualité de l'air	Suivi de la qualité de l'air	Liste des polluants déterminés par le Plan de Protection de l'atmosphère	Diminution	ATMO Nouvelle Aquitaine
Carbone	Emissions de Gaz à effet de serre	Emissions GES Totales	4 358 ktCO ₂	Diminution	AREC / ALEC

Les indicateurs pour l'Ambition 3 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor

Les indicateurs suivants constituent les points de focalisation :

- > Développement du nombre d'emplois par EPCI
- > Etude des flux domicile-travail et part modale des différentes mobilités notamment actives
- > Projets de requalification ou d'aménagements de sites commerciaux.
- > Parts dédiées aux espaces verts et de renaturation dans les projets économiques
- > Couverture en services et équipements de proximité [Pourcentage de la population résidant à moins de 10 minutes à pied d'un équipement du quotidien (commerce, école, santé, transport)].
- > Localisation et développement des grands projets d'équipements touristiques et nombre de visiteurs sur le territoire.
- > Suivi des autorisations délivrées en CDAC
- > Evolution sur le développement de filières émergentes notamment écoresponsables
- > Suivi de l'implantation équilibrée des activités économiques en lien avec le maillage des transports collectifs ou solutions alternatives à la voiture-solo...

Les paramètres suivants seront étudiés pour mesurer l'efficacité le degré d'atteinte de ces différents objectifs :

- > Nombre de voyageurs transportés (Transports en commun, utilisateur du V3, etc.)
- Accroissement du nombre de touristiques et de l'économie touristique sur l'aire métropolitaine bordelaise ;
- > Évolution sur le développement des filières émergentes ;
- > Étude sur le développement des infrastructures touristiques et de loisirs (fréquentation, évolution de la capacité hôtelière, diversité de l'offre, etc.) ;
- > Étude sur l'évolution de certains zones commerciales ou sites commerciaux existants ;
- > Décryptage des lignes de forces des nouveaux projets commerciaux.

Indicateurs	Rapport de l'évaluation environnementale du SCOT arrêté avril 2025	objectifs/tendance
3. Mobilités – accessibilité / Emplois et espaces économiques		
3.1 Part modale des transports collectifs	13 % (EMD 2017)	Prolonger la tendance
3.2 Part modale des modes actifs - Vélo+marche	22 % (EMD 2017)	Prolonger la tendance
3.3 Temps de trajets moyen domicile/travail	26 minutes (EMD 2017)	Prolonger la tendance
3.4 Ouvertures de lignes de TC (bus et car express) Réouvertures de gares (réhabilitations)		Poursuivre la croissance de l'offre
3.6 L'offre de commerces / services / équipement sur l'ensemble du territoire.		Equilibrer le territoire
3.7 Corréler les sites d'emplois de services et d'équipements à une bonne desserte en TC.		Poursuivre la croissance de l'offre et la développer dans certains secteurs moins bien desservis
3.8 Evolution du nombre d'emplois et des surfaces d'activités	Sur l'aire métropolitaine, deux tiers des emplois sont accueillis en dehors des ZAE, (estimation INSEE, traitement a'urba 2023)	Equilibrer le territoire SRADDET / Le schéma de développement économique de la Métropole,(2021)...

Les indicateurs pour l'Ambition 4 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre

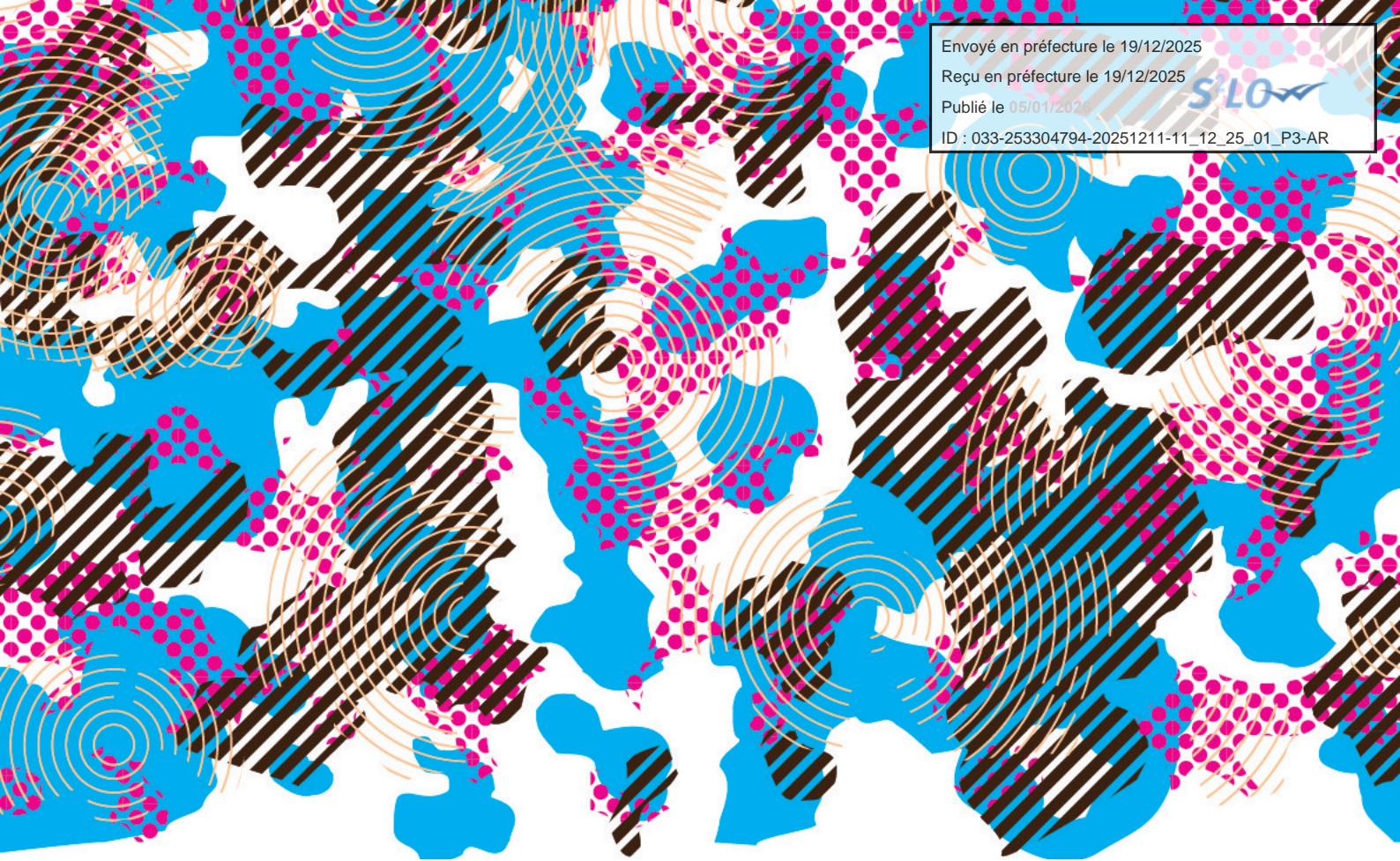
Les indicateurs suivants constituent les points de focalisation pour une Métropole à haut niveau de services :

- > Grands équilibres démographiques des territoires (SCoT/EPCI) ;
- > Évolution et localisation des projets de constructions des secteurs d'intensification urbaine
- > Taux de logement abordable (taux de vacance) dans les nouvelles opérations y compris le suivi des obligations SRU
- > Grands projets d'équipements métropolitains ;
- > Évolution des mobilités (part modale à l'échelle du SCoT et des EPCI) et développement des pôles d'échanges et des infrastructures ;
- > Recensement des projets visant à l'amélioration du confort urbain et notamment la résorption des îlots de chaleurs

Les paramètres suivants seront étudiés pour mesurer l'efficacité le degré d'atteinte de ces différents objectifs :

- > Accompagnement des communes dans l'aménagement des quartiers de gares ;
- > Étude comparative, sur la base des chiffres INSEE disponibles, des évolutions des populations dans différentes structures et/ou territoires sur les dernières années ;
- > Suivi des densités (valeur basse / valeur haute), proposées dans le SCoT par type de centralités et de tissus à proximité des axes structurants de transports collectifs.
- > Inventaire des travaux entrepris ou des études réalisées visant à faciliter l'intensification urbaine
- > Localisation des derniers projets d'équipements d'importance métropolitaine ;
- > Evolution de la vacance
- > Prise en compte, à travers l'analyse des PLU-PLUi, des objectifs chiffrés des densités proposées dans le SCoT ;
- > Suivi des densités (valeur basse / valeur haute), proposées dans le SCoT par type de centralités et de tissus à proximité des axes structurants de transports collectifs.
- > Etude des flux domicile-travail et part modale des différentes mobilités notamment actives
- > Dispositif de mise en valeur du patrimoine naturel, agricole, bâti à l'échelle du territoire du Sysdau

Indicateurs	Rapport de l'évaluation environnementale du SCOT arrêté avril 2025	objectifs/tendance	
4. Densités – consommation d'espace / logements pour tous / Patrimoine - paysage et cadre de vie			
4.1	Densité de construction moyenne	+ 63 logts / ha (SCoT) + 176 logts / ha (Bordeaux Métropole)	Renforcer les densités dans les zones urbaines aux tissus les plus lâches, notamment les centralités proches des transports collectifs structurants. Suivi et accompagnement des communes avec les PLU-PLUi
4.2	<ul style="list-style-type: none"> Superficie des ENAF au sein de enveloppe urbaine Consommation d'espaces NAF 	6 986 ha, dont 6 667 ha en enveloppes urbaines (2014) 6989ha consommés entre 2011-2021 (300 ha / an)	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir Une consommation d'espaces NAF ralentie entre 2015 et 2020 à 260 ha / an. Une baisse de 26 % par rapport à la période 2009-2015 à conforter
4.3	Répondre aux besoins en logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Communes soumises à la loi SRU = produire une offre sociale correspondant à 40 % minimum de la création de logements Communes non soumises à la loi SRU : tendre vers un parc de logements sociaux d'environ 15 % du total des résidences principales. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes locaux de l'habitat [PLH] Orientations du PDALHPD 2024-2030 de la Gironde
4.4	Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	Renovations thermiques des logements	
4.5	Sites classés ou inscrits Part du territoire classe UNESCO	7 classes/ 19 Inscrits 50 % de la superficie de Bordeaux	Maintenir et valoriser
4.6	Reduire les îlots de chaleur pour offrir un meilleur confort de vie dans les espaces urbains.	Désimperméabiliser et planter les aires de stationnements, les cours d'écoles, les places, les zones d'attentes des TC... Choix des matériaux adaptés au changement climatique ... Plantations pour generer ombre et biodiversité	Surfaces désimperméabilisées (données communes ou CDC) Suivi et accompagnement des communes avec les PLU-PLUi
4.7	Espaces verts accessibles en villes		Augmenter les m² / habitants



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 05/01/2026

ID : 033-253304794-20251211-11_12_25_01_P3-AR

SLOW



Scot de l'aire
métropolitaine
Bordelaise



Sysdau - Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP 88 - 33041 Bordeaux Cedex
tél. : 05 56 11 06 60 | e-mail : sysdau@sysdau.fr | www.sysdau.fr

@sysdau